

Lot. Cressensac. Voie d'Avenir : Les travaux devraient débuter en 2015

Jeudi 6 octobre, le comité de suivi pour la Voie d'Avenir s'est réuni à Cressensac pour la huitième fois en présence de Serge Bladinières, vice-président du conseil général du Lot, et Noël Martinie, vice-président du Conseil général de la Corrèze, tous deux en charge des projets routiers. Etaient présents les élus du Nord du Lot et une cinquantaine de personnes représentant près de 70 instances concernées par le désenclavement du bassin Biars Bretenoux Saint-Céré.

Au cours de cette réunion les cabinets d'études ont présenté leur méthodologie et le plan de travail qui va s'étaler jusqu'en décembre 2012.

Un diagnostic sur les actuels déplacements entre le bassin de Biars-Bretenoux et le sud de la Corrèze a déjà été entamé au mois d'août avec une enquête auprès des usagers de la route. Les données recueillies seront comparées aux prévisions de fréquentation sur les tracés T2-1 (arrivée à Nespouls) et T3 (arrivée de l'axe à l'échangeur de Cuzance), et un bilan socio-économique complètera cette étude, afin d'évaluer les bénéfices apportés aux collectivités par chacun des deux tracés.

Sont également programmées les études d'impact (bruit, air, agriculture, sylviculture, faune, flore, milieux aquatiques, paysage, patrimoine) et des études hydrauliques. «Le choix ne doit pas être que politique, il doit être économique et écologique», souligne Serge Bladinières, conseiller général du Lot.

De son côté Noël Martinie, vice-président du conseil général de Corrèze, précise : «Je veux mettre l'accent sur la collaboration entre deux départements. Il y a une bonne entente. La Corrèze continue à participer aux deux études, bien que la plus grande partie des tracés soit dans le Lot. Si c'est le tracé bas qui est retenu, la route Bretenoux-Turenne- Brive sera revue».

Les deux collectivités se prononceront fin 2012 ou début 2013. Selon Serge Bladinières, «on ne pourra démarrer les travaux qu'en 2015. On fera en fonction des capacités financières, on les étalera sur 3, 4 ou 5 ans».